منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés

Février 1980 - N° 97 **Prix : 2 F.**

Rien n'est plus urgent que la lutte pour les revendications

Le Comité Confédéral de la C.G.T., qui s'est réuni fin janvier, a décidé de riposter avec vigueur aux nouvelles attaques anti-sociales du gouvernement et du patronat.

Alors que les profits des grandes sociétés capitalistes augmentent (par exemple : 15 milliards de plus pour les Compagnies pétrolières françaises en 1979) des millions de travailleurs et leurs familles, parmi lesquels le plus grand nombre d'immigrés, vivent dans une situation de pauvreté, avec des ressources parfois inférieures à 2.000 F par mois. La situation de centaines de milliers de chômeurs, qui sont sans ressources ou avec des ressources minimes, est encore plus difficile.

Il en est de même pour de nombreux retraités qui vont voir leur retraite amputée par une cotisation décidée par la majorité gouvernementale.

Face à la nouvelle offensive contre les salaires, les retraites, la Sécurité sociale, les libertés syndicales et les avantages acquis, il n'y a pas d'autre solution que la lutte, la lutte unie dans chaque entreprise pour faire échec aux mauvais coups, pour imposer les revendications.

La seconde quinzaine du mois de février a été marquée par une multitude d'initiatives autour des grands thèmes revendicatifs suivants qui seront précisés en accord avec les travailleurs.

1) Défendre et améliorer le pouvoir d'achat avec l'augmentation des salaires, en particulier ceux les plus bas. Dans ce sens, la CGT demande que le S.M.I.C. soit fixé à 2.900 F par mois ;

2) Garantir le droit au travail en menant une lutte active pour défendre l'emploi et pour sauver les entreprises menacées.

Sur ce thème de l'emploi, il s'agit aussi de se préoccuper de la situation dramatique des chômeurs.

Nous poursuivrons également notre action pour la réduction du temps de travail vers les 35 heures sans diminution de salaires et l'amélioration des conditions de travail.

3) Le respect de la dignité des travailleurs, ce qui suppose entre autres la lutte contre la répression patronale, pour de nouveaux droits syndicaux, contre toutes les mesures qui frappent les travailleurs immigrés. Sur ce thème des libertés un temps fort de 24 heures a été organisé autour de la journée du 21 février : point de départ d'une grande campagne nationale.

•

En prenant ces initiatives, en impulsant le développement nécessaire de l'action, la C.G.T. se place résolument du côté des travailleurs qui ont raison d'être scandalisés par la situation qui leur est faite et qui luttent pour leurs revendications, pour leur dignité.

Avec la C.G.T., à laquelle ils adhèrent de plus en plus nombreux, les travailleurs immigrés prennent toute leur place dans ce combat.

Oswald CALVETTI,
membre de la C.E. de la C.G.T.



Photo Yves LORANT

Les immigrés ne sont pas responsables du chômage.

Les travailleurs de toutes nationalités luttent ensemble pour le droit à l'emploi.

LA VOIX

Non ! la solution au chômage ce n'est pas le renvoi des immigrés

Les statistiques sont là : la situation de l'emploi est catastrophique : 1 938 310 chômeurs à fin décembre 1979. La durée du chômage s'allonge, les arrivées au chômage sont de plus en plus motivées par une fin de mission d'intérim ou de contrats à durée limitée.

Des chômeurs viennent de se voir supprimer toutes ressources. Une loi récente supprime toute protection sociale et les chômeurs non indemnisés ne seront plus couverts par la Sécurité Sociale 12 mois après la perte de leur emploi ou de leurs ressources.

Les immigrés supportent un lourd fardeau dans ce domaine : licenciements, refus de renouvellement de titres de séjour et de travail, refoulements, expulsions, etc.

Si nous reconnaissons aux immigrés qui le choisissent le droit de rentrer dans leur pays, avec les garanties nécessaires ,la C.G.T. se bat aussi pour le droit au travail pour tous, dans l'égalité des droits.

La solution, nous l'avons dit, ce n'est pas le renvoi des immigrés.

La solution au chômage, c'est notamment le développement de l'action contre la liquidation de secteurs entiers de notre économie, pour la réduction du temps de travail sans perte de salaires et la semaine de 35 heures, l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite, la cinquième semaine de congés payés, la cinquième équipe pour les travailleurs postés. C'est l'intérêt de tous les travailleurs français et immigrés.

BLANCHISSERIES A L'HONNEUR

Nombreux sont les immigrés, les femmes en particulier, qui travaillent dans les blanchisseries, et elles se battent bien :

● **A Strasbourg**, à la « VKZ », après 2 jours de grève, 0,82 F de l'heure en plus à partir du 1er octobre. Les deux jours de grève ont été payés.

● **A Grenelle**, à Issy-les-Moulineaux (92), après une grève de plusieurs semaines, obtention du 13me mois.

● **Teinturerie de Coquelles** (62), un mois de grève = augmentation de 0,75 F de l'heure, obtention du 13me mois en 1982.

● **Blanchisserie Gallia** (Boulogne - 92), augmentation des salaires pour 1979 de 9,27 % en plus de l'indice INSEE-CGT. Augmentation globale des salaires de 1,70 F. Primes de fin d'année et de vacances majorées de 50 %.

● **Blanchisserie Métropole** (Boulogne - 92), 500 F de plus sur le salaire minimum en 1979, augmentation de 1,70 F. Pas de salaire inférieur à 2700 F pour les ateliers. Le 13me mois pour 1980.

● **Blanchisserie Simon** (Boulogne - 92), versement d'une prime exceptionnelle fin 1979 égale à la prime normale augmentée de 70 %. 13me mois. pour 1980.

des ENTREPRISES et des CHANTIERS

LE POUVOIR D'ACHAT A BAISSÉ EN 1979

Les chiffres officiels de l'INSEE Institut National de la statistique) le confirment : le pouvoir d'achat des salariés a baissé en moyenne de 0,3 à 2,6 % en 1979.

Ainsi les plus riches continuent de s'enrichir (voir les profits des grandes sociétés) tandis que les plus pauvres se sont encore appauvris.

Par exemple, les travailleurs payés au SMIC ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 0,5 % en un an. Pendant ce temps Giscard - Barre - Ceyrac font des discours sur les « plus défavorisés ».

Mais il se trouve que parmi les plus défavorisés et payés au SMIC, on trouve une masse d'immigrés.

La super austérité du gouvernement se traduit par la hausse massive des prix, la majoration des cotisations sociales, des loyers, des impôts, le freinage de l'augmentation des salaires, le chômage total ou partiel.

Il existe encore, hélas, des immigrés qui sont payés au-dessous du SMIC, qui s'élève actuellement à 2.241,15 F brut pour 173 heures par mois.

Dans ces conditions, comment peuvent vivre les immigrés qui ont les salaires parmi les plus bas, subissent les discriminations, sont les plus nombreux victimes d'accidents du travail, de maladies, sont tenus pour nombre d'entre eux d'envoyer de l'argent à leurs familles restées au pays ?

C'est pourquoi, le comité Confédéral National de la CGT a décidé de lancer une grande campagne pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat en premier lieu, pour les plus défavorisés dont les immigrés.

C'est par l'action qu'il faut contraindre les patrons et le gouvernement à payer : ils en ont les moyens.

Resmi rakkamlara göre 1979 yılında ücretlilerin satın alma gücü ortalama yüzde 0,3 ila 2,6 oranında düştü. Göçmen işçiler en fazla etkilenenler arasında. Bu nedenle, CGT satın alma gücünün savunulması için büyük bir kampanya açmayı karalaştırdı.

حسب الاحصائيات الرسمية فقد
انخفضت القدرة الشرائيــــة
للاجراء بمعدل 0،3 الــى 2،6
سنة 1979 . ويعد المهاجرين
من أكبر المتضررين . ولذلك قررت
السيجت . تنظيم حملة قوميــة
لحماية القـدرة الشرائيـة .

Segundo números oficiais, o poder de compra dos assalariados, em 1979 baixou em média, de 0,3 % a 2,6 %. Os imigrantes são as principais vítimas, razão pela qual a CGT decidiu lançar uma grande campanha em defesa do poder de compra.



POUR LUTTER ET GAGNER

FAITES COMME EUX !

Massivement les travailleurs immigrés ont voté avec raison pour la CGT lors des élections prud'homales.

Ils prolongent leur geste et confirment leur confiance en adhérant à la CGT.

— Chrysler-Talbot - Poissy : A la suite d'une distribution de tracts et de discussions sur les chaînes et ce malgré la présence des hommes de la C.S.L., 60 adhésions dont 58 travailleurs immigrés.

— Alsthom-Unelec - St-Ouen : 14 adhésions de travailleurs immigrés.

— Renault - Flins : Dans le cadre de multiples initiatives un premier bilan de 135 adhésions vient d'être établi, dont plus de 50 % sont celles de travailleurs immigrés.

— Foyer A.F.R.P. - Gennevilliers : 20 adhésions.

— Somafer-Fos - Bouches-du-Rhône : Suite à la campagne des prud'hommes et discussions dans les foyers : 3 adhésions de travailleurs immigrés.

— Gallia-Blanchisserie - Boulogne (92) : Suite à une lutte avec succès obtenus, création du syndicat CGT avec 100 adhérents dont 25 femmes portugaises et vietnamiennes.

— Simon-Blanchisserie - Boulogne (92) : A la suite d'actions et de revendications obtenues 50 adhésions dont celles d'une dizaine de femmes cambodgiennes et Laotiennes.

Pour mieux lutter et gagner, ne perdez pas de temps, faites comme eux :

ADHEREZ A LA CGT.

DÉFENDRE SA SANTÉ, SA VIE

A chaque minute, dans les usines, sur les chantiers, des travailleurs sont blessés. A la fin de chaque journée les travailleurs pleurent leurs morts. Les immigrés paient un lourd tribut à ce fléau de l'exploitation que constituent les accidents du travail. Il n'y a pourtant aucune fatalité. Les remèdes existent. L'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail vers les 35 heures, l'amélioration des conditions de travail et de vie, de logement, la formation professionnelle liée à la disparition de l'analphabétisme, sont autant d'éléments efficaces permettant de réduire le nombre et la gravité des accidents. Un autre élément important réside dans la participation des immigrés à la prévention, à l'hygiène et à la sécurité dans le travail dans les C.H.S. (Comité d'Hygiène et Sécurité) qui doivent être obligatoirement constitués dans les usines de 50 salariés et plus, dans les autres établissements de plus de 300 salariés ou de 100 dans la construction. Les C.H.S. sont une conquête syndicale au même titre que les délégués du personnel, les Comités d'Entreprises, les délégués syndicaux. Les immigrés doivent y prendre leur place. Ils continuent à percevoir leur salaire pendant le temps des réunions ou des missions. En matière de licenciement, ils bénéficient de la même protection que les membres des Comités d'Entreprises.

Avec la C.G.T., défendre la santé, la vie, partout et pour tous.

DES QUESTIONS... QUI VOUS CONCERNENT

ENTRETIENS FRANCO-ALGÉRIENS : LES BONNES INTENTIONS DOIVENT SE CONCRÉTISER

Le 18 janvier 1980, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mohamed Benyahia, rencontrait le président Giscard d'Estaing. Au centre des discussions : l'émigration.

En décembre dernier, le président Chadli confirmait à la télévision française la volonté de l'Algérie de tourner la page du passé pour édifier des relations bilatérales fondées sur le respect mutuel de la souveraineté, l'intérêt réciproque des deux peuples et des deux pays.

La visite de Mohamed Benyahia à Paris a été caractérisée par un climat de « volonté politique réciproque de dépasser les divergences afin de canaliser les énergies respectives vers la construction d'un avenir de coopération »...

Très bien ! Mais les bonnes intentions ne suffisent plus : elles doivent se concrétiser en actes positifs. On se souvient des promesses de Giscard-d'Estaing lors de sa visite à Alger en 1975.

Depuis, les violences et les contrôles policiers se sont développés, soutenus par une campagne raciste tendant à faire croire que les immigrés et le pétrole étaient responsables de tous nos maux. Les crimes racistes sont restés impunis et les expulsions se sont multipliées.

La C.G.T., pour sa part, se réjouit de la reprise des discussions franco-algériennes. En même temps elle formule ses propres exigences en ce qui concerne la révision des accords de main-d'œuvre et de Sécurité Sociale, notamment :

- *l'égalité des droits ;*
- *le libre choix des immigrés de rester en France ou de rentrer dans leur pays ;*
- *la formation professionnelle et la formation en vue de la réinsertion ;*
- *le maintien des droits acquis ;*
- *l'enseignement de la langue et de la culture du pays d'origine ;*
- *le règlement de la question de nationalité pour les jeunes algériens nés après janvier 1963 ;*
- *la lutte contre le racisme et le chatiment des coupables.*

Cela suppose une véritable négociation, la planification des retours et aussi la consultation des centrales syndicales des pays d'emploi et des pays d'origine, le développement de l'action.

Comme le déclarait Mohamed BENYAHIA, **« le fait qu'il y a une responsabilité historique du pays qui a fait appel à cette main-d'œuvre et que si l'on pose le problème sur le plan du droit des hommes (...) les droits des travailleurs sont devenus des droits sacrés ».**

LES LOIS BARRE - BONNET - STOLERU VISENT TOUS LES IMMIGRÉS

La loi répressive Barre-Bonnet a été adoptée par le parlement comme nous l'avons déjà annoncé. Le projet de loi Stoléru doit venir en discussion à la session de printemps.

Giscard d'Estaing et Stoléru se livrent à une manœuvre de diversion et de division à l'égard des immigrés dans le but de désamorcer leur vigilance et de porter un coup aux luttes contre ces lois scandaleuses. Cela est particulièrement le cas pour les Espagnols et les Portugais sous le prétexte que leurs pays doivent entrer dans le marché commun.

C'est l'objet de la lettre que Barre a adressée récemment au Premier ministre Suarez.

Mais le texte de la loi Bonnet prévoyant les cas d'expulsions et l'internement administratif visent **tous les immigrés, y compris les Espagnols, les Portugais et les Grecs.**

Le projet de loi Stoléru prévoyant par exemple le non renouvellement des cartes de travail en fonction de la situation de l'emploi **concerne aussi les Espagnols, les Portugais et les Grecs.**

Les nouveaux moyens légaux que se donne le gouvernement français visent à réprimer et à intimider tous les immigrés sans distinction de nationalité et au-delà toute la classe ouvrière, français et immigrés.

Il faut donc continuer l'action unie contre l'application de la loi de répression Barre-Bonnet et pour empêcher la promulgation de la loi scélérate Stoléru.

Des succès ont déjà été remportés, d'autres sont possibles

France : Défendre les libertés

La télévision, les radios, la grande presse claironnent sur la défense des libertés, des droits de l'homme. Pas pour stigmatiser ce qui se passe en France.

Et pourtant les libertés démocratiques, syndicales, collectives et individuelles y sont de plus en plus directement menacées.

Rien que dans les quelques semaines écoulées, plusieurs travailleurs immigrés ont été assassinés. Il s'agit dans chaque cas de crime raciste.

La loi Barre-Bonnet est un instrument de répression bien à l'image de ce gouvernement antisocial. Stoléru espère toujours que son projet réformant notamment les titres de séjour et de travail sera adopté et qu'ainsi les travailleurs immigrés seront livrés au bon vouloir des préfets, donc du ministre de la police.

C'est tous les jours que nous apprenons des refoulements, des expulsions. Le droit de grève est visé dans le secteur public et nationalisé. On licencie des militants, des délégués syndicaux.

La chasse « aux faciès », même avec des formules de politesse, se poursuit.

Avec toutes ces mesures, le gouvernement espère, avec l'appui de tous ceux qui d'une manière ou d'une autre s'installent dans le « consensus », faire accepter sa politique d'austérité pour les travailleurs uniquement, cela va de soi.

La riposte à laquelle la CGT a pris une part décisive a déjà permis de remporter des succès, comme par exemple le rejet par le conseil constitutionnel de certaines dispositions de la loi Barre-Bonnet, comme la réintégration de délégués, etc...

Mais il faut faire plus, car rien n'est plus urgent que l'action.

C'est pourquoi, à l'initiative de la CGT (qui a proposé à la CFDT de le faire ensemble) les travailleurs immigrés avec les français participent sous les formes décidées dans les entreprises aux actions qui se développent pour la défense du pouvoir d'achat, des conditions de travail et pour les libertés syndicales démocratiques, collectives et individuelles.



Vue de la tribune de la IVe Conférence nationale sur les problèmes de la main-d'œuvre immigrée des 29 et 30 avril 1976.

LES 20 ET 21 NOVEMBRE 1980

aura lieu

LA Vme CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES PROBLÈMES DE LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE

Travailleurs français et immigrés, vous êtes tous concernés. Un numéro spécial de la « TRIBUNE » sera réservé à cet effet.

FERMEZ LE « CENTRE D'ARENC »

Après la décision du Conseil Constitutionnel d'annuler l'article de la loi Barre-Bonnet, parce que contraire à la Constitution, l'Union des Syndicats C.G.T. des Bouches-du-Rhône a écrit au Préfet pour lui demander la fermeture immédiate de la prison clandestine d'Arenc.

De son côté, la Direction confédérale de la C.G.T. a saisi le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux pour leur demander de mettre en conformité les dispositions réglementaires avec les décisions du Conseil Constitutionnel, notamment pour mettre un terme aux incarcérations administratives et liquider ces prisons honteuses qui nous rappellent la triste époque de Vichy et de la guerre d'Algérie.

8 MARS : JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES

LE 8 mars, journée internationale des femmes, sera encore cette année l'occasion d'agir pour le droit au travail, l'amélioration des conditions et du temps de travail, le droit à la maternité librement choisie, à la formation professionnelle, le droit au logement, le droit de vivre et d'être respectées... tout simplement.

LES conditions le plus souvent inhumaines et particulièrement injustes dans lesquelles vivent et travaillent les femmes immigrées sont à la fois révélatrices de la surexploitation caractérisant la main-d'œuvre étrangère à laquelle se conjugue l'exploitation renforcée des femmes de quelque nationalité qu'elles soient.

LORSQU'ELLES ont un emploi, leurs conditions de travail et de salaire sont souvent très précaires, cantonnées aux travaux pénibles et souvent peu stables. Dans les usines, leur nombre augmente comme ouvrières spécialisées ou manœuvres, elles sont nombreuses employées de maison. Elles sont toujours les plus mal rémunérées, les moins respectées.

C'EST avec courage et dignité qu'elles participent de plus en plus nombreuses avec l'ensemble des travailleuses et travailleurs de France à la lutte pour leurs revendications de salaires, d'amélioration des conditions de travail, le respect de leur dignité, comme ce fut le cas dans les blanchisseries de Boulogne et de Seine Saint Denis par exemple.

LES femmes immigrées veulent vivre et être considérées comme des êtres humains à part entière, elles refusent la dépendance et la soumission, elles sont de plus en plus conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer dans le travail, la famille, la société. Eh bien, ce 8 mars 1980, la CGT qui s'adresse plus particulièrement aux femfes avec son magazine féminin ANTOINETTE, donnera la parole à toutes les travailleuses afin qu'elles expriment avec force leurs exigences.

EN vous procurant le numéro d'ANTOINETTE de mars 1980 auprès des militants et des militantes de la CGT et à partir de l'encart intitulé « JE VEUX », vous pourrez faire part de vos aspirations, revendications et décider avec toutes les travailleuses de l'entreprise, les déléguées CGT, des formes d'action que vous entendez prendre pour la satisfaction de vos revendications.

PENDANT la semaine d'action du 7 au 14 mars, vous choisirez aussi de donner un prolongement à ces luttes en adhérant à la CGT, afin d'être encore plus partie prenante à la défense de vos intérêts de femmes, de travailleuses immigrées. Nous vous invitons à faire ce choix rapidement.

Christiane GILLES, secrétaire de la CGT.

A LA FAIENCERIE DE DIGOIN, LES FEMMES IMMIGRÉES AGISSENT POUR LEUR DIGNITÉ

Trop c'est trop ! C'est ce qu'ont exprimé les travailleuses et les travailleurs dans l'entreprise de faïencerie à Digoin, en Saône-et-Loire qui compte de nombreuses Portugaises.

Jugez-en, nous ont-elles dit :

— Les rendements sont de plus en plus poussés ; 80 % du personnel perçoivent tout juste le SMIC ; après 35 ans de service l'ouvrier le mieux payé peut espérer gagner 2.700 F.

— Une ouvrière portugaise explique tout ce qu'elle, son mari, sa fille ont laissé de temps, de santé, de peines à la faïencerie depuis 15 ans.

— Elle est aux presses, une machine qui fournit 600 à 700 assiettes par jour, avec la poussière qui pénètre dans les poumons et les intestins, cela pour une paye de misère.

— Aucune n'a le salaire horaire.

— En décembre 1979, la prime de fin d'année est attribuée à la « tête du client » pour 160 salariés. Mais 500 d'entre eux ne perçoivent rien. Et le patron ose encore les provoquer. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

La grève durera du 26 décembre 1979 au 31 janvier 1980, avec occupation de l'usine, manifestations, malgré l'intervention de la police et les poursuites judiciaires.

Ce fut le combat pour la **DIGNITE HUMAINE.**

Et elles ont gagné, ils ont tous gagnés : ouvriers et ouvrières français et immigrés : augmentation de salaires avec un minimum de 13,69 F de l'heure, 200 F supplémentaires de prime de fin d'année pour tous, les 5 semaines de grèves n'entraîneront pas de réduction de congés, ni de sanctions.

Et 130 ouvriers et ouvrières ont adhéré à la CGT.

UN BEAU COMBAT SOLIDAIRE POUR LA DIGNITE ET POUR LES REVENDICATIONS. BRAVO !



MATILDE BRULARD,

delegada en un gran almacen nos dice...

La Tribuna : Qué problemas se presentan ante las trabajadoras de los grandes almacenes ?

Matilde : Todos los problemas y reivindicaciones de la clase obrera nos afectan...

Particularmente luchamos para conseguir una mejor jornada de trabajo. Se plantea el horario de 38 horas en 4 dias. Pero como la empresa quiere contar con todo el personal los sabados y los lunes el horario y los dias de descanso se complican.

La empresa, quiere suprimir 200 empleos entre los « extras ». Sobre esa cuestión habrá que batirse. La patronal quiere hacer una ley para negar los derechos adquiridos. Inutil es decir que habrá una respuesta enérgica de los trabajadores...

La Tribuna : Y en el orden sindical...
Matilde : La C.G.T. se mantiene bien y ha tenido un gran éxito, como sabeis, en las elecciones prudomales.

✤ L'ADMISSION AU TRAVAIL

Un grave problème se pose aujourd'hui pour les femmes immigrées et pour les jeunes en fin de scolarité : c'est celui d'obtenir un emploi.

C'est ce que l'on appelle : l'admission au travail, qui n'est possible que pour les immigrés résidant en France et **qui sont déjà titulaires d'un titre de séjour.**

Mais il y a des conditions à remplir.

QUI EST CONCERNÉ ?

— Les immigrés titulaires d'une carte de séjour de résident ordinaires ou privilégiés.

— Les immigrés titulaires d'une carte de séjour de résident ordinaire à condition notamment qu'ils soient entrés en France en qualité de membre de la famille d'un travailleur immigré ou avoir été admis au séjour en cette qualité.

A QUI S'ADRESSER ?

Au guichet unique (voir tableau II page 6) en présentant une promesse d'embauche établie par un employeur.

A QUI PEUT-ON REFUSER L'ADMISSION AU TRAVAIL ?

Chaque fois que la direction départementale du travail estimera qu'il y a du chômage dans l'emploi demandé, sauf aux immigrés qui bénéficient de plein droit de la carte C, c'est-à-dire :

— ceux qui comptent dix ans de séjour en qualité de résidents privilégiés,

— les conjoints de ressortissants français (déjà admis au séjour),

— les conjoints d'un ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne exerçant en France une activité professionnelle permanente et titulaire d'une carte de séjour de ressortissant de la C.E.E.

— les jeunes immigrés pouvant justifier, lors de leur première demande de titre de travail, avoir accompli au cours des trois années précédentes **deux ans de scolarité en France et à condition** que l'un des parents ait résidé en France pendant **plus de quatre ans,**

— les réfugiés et les apatrides justifiant de trois années de résidence en France ou ayant un ou plusieurs enfants de nationalité française.

Enfin, la situation de l'emploi ne peut pas être opposée à d'autres catégories d'immigrés, comme par exemple :

— ceux qui sont titulaires d'un titre de séjour de résident ordinaire, justifiant **d'un séjour ininterrompu en France de plus de dix ans ;**

— ceux qui ont servi dans une unité combattante de l'armée française ;

— les réfugiés ou apatrides titulaires de la carte de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ;

— les jeunes qui ont suivi en France un apprentissage ou qui ont réussi leur stage dans un centre de l'A.F.P.A. et qui demandent à travailler dans la profession pour laquelle ils ont fait leurs études ;

— les ressortissants marocains entrés en France avant le 1er juin 1961

— les ressortissants tunisiens entrés en France avant le 9 août 1963

— les ressortissants vietnamiens Khmers et laotiens, etc...

En conclusion, le gouvernement multiplie les obstacles pour refuser l'admission au travail de nombreux immigrés. Raison de plus pour exiger **le droit au travail pour tous.**

LES PROBLÈMES DE SETHIA

SETHIA est une algérienne résidant à Saint-Ouen, elle est arrivée en France à l'âge de 6 ans. Elle est âgée actuellement de 25 ans.

Q. : Sethia, depuis quand es-tu sans travail ?

R. : Depuis deux ans et demi.

Q. : Es-tu en possession d'un diplôme ?

R. : Non. J'ai suivi des études secondaires jusqu'en 4e, j'avais 15 ans. Mes parents ne voulant plus me laisser continuer à fréquenter le collège, m'ont demandé de rester à la maison parce qu'ils considéraient que j'avais atteint l'âge de ne plus sortir toute seule ; j'avais par ailleurs des frères et sœurs en bas âge et la responsabilité me revenait. J'ai dû partager celle-ci avec ma mère qui était fatiguée.

Q. : Qu'as-tu fait pour t'occuper de tes problèmes personnels ?

R. : Le destin a fait que je me sois mariée alors que je n'avais que 19 ans. Maintenant le problème est beaucoup plus grave, car je suis divorcée depuis six mois et j'ai la garde d'un enfant de quatre ans. Je ne veux plus vivre aux dépens de ma famille dont les ressources sont très modestes. Ce que je recherche actuellement, c'est du travail pour pouvoir subvenir aux besoins de ma fille et de moi-même et habiter seule, si les possibilités financières le permettent.

Q. : Et que fais-tu actuellement ?

R. : Je solutionne en occupant des emplois temporaires, mais ce n'est pas très facile de vivre au jour le jour.

RENCONTRE AVEC DES FEMMES ITALIENNES

Ci siamo incontrati con un gruppo di donne italiane che vivono in una « cité minière » nell'Est della Francia. Quasi tutte sono casalinghe.

In questa situazione, si pone fortemente il problema della comunicazione all'interno e all'esterno della famiglia. Infatti la maggior parte si esprime in dialetto, poche parlano l'italiano o il francese. Ne consegue quindi un grosso bisogno di alfabetizzazione che, oltre all'apprendimento di una lingua, rappresenta anche un momento di contatto con l'esterno.

Inoltre, il fatto di non poter seguire concretamente i figli nello studio, la mancanza di rapporti con gli insegnanti e la scarsa conoscenza delle strutture della scuola francese, à vissuto dai genitori con un senso di colpa. Da parte dei ragazzi si possono creare dei contrasti che arrivano anche fino alla progressiva rottura con la famiglia e che comunque li portano ad un isolamento all'interno di quest'ultima.

Fra le iniziative scolastiche attualmente in corso, un ruolo importante viene riconosciuto all'insegnamento dell'italiano sia perchè questo implica il riconoscimento della propria origine, sia perchè è di grande utilità in caso di rimpatrio. Dobbiamo peró constatare che queste iniziative sono ancora troppo circoscritte. Infantti, questa politica dovrebbe completarsi attraverso iniziative socio-formative dirette all'intera collettività (minori-adulti) organizzate in centri socio-culturali ,alla cui gestione dovranno essere associate le forze dell'emigrazione. Potrebbe essere questo un momento di rivalorizzazione della propria cultura, d'informazione sulla realtà italiana, spesse volte deformata o caricaturata, ma anche un momento di confronto e di scambio con la realtà francese e delle altre collettività immigrate.

زينب : تونسية

1 ـ متى جئت لفرنسا ؟
ـ اثر زواجي من شاب تونسي
مهاجر سنة 1977 .
2 ـ هل بحثت عن عمل و لماذا ؟
ـ نعم لان زوجي كان في تربص و
ليس لنا موارد كافية .
3 ـ ماهو نوع الشغل الذي وجدته
ـ وجدت عملا بصعوبة لانه لم يكن
عندي بطاقة شغل خاصة و قد صدر
قانون بعد شهر من قدومي يمنع
المهاجرات من العمل . و من
سوء حظي كنت في حاجة أكيدة
الى العمل ، فالتجات الى العمل
الاسود وبعد مشقة عملت خادمة
لدى عائلة بورجوازية فرنسية تقطن
بشان ني ليني .
4 ـ ماهي ظروف العمل ؟
ـ اعمل من الثامنة صباحا الى
السابعة و النصف ليلا واستريح
نصف ساعة وكنت اهتم بكل شؤون
المنزل .. مقابل 1200 ف شهريا
و احيانا اعمل يوم الاحد ، قبلت
ذلك للحصول على بطاقة تشغيل
لكن ربة البيت رفضت بدعوى
ان ذلك يكلفها مصاريف كثيرة .
5 ـ و بعد ، ماذا فعلت ؟
ـ غادرت العمل و تحصلت على
عقد عمل مع شركة تنظيف : 12 س
يوميا مقابل 1500 ف في الشهر
و قدمت مطلبا لبطاقة شغل فكان
الجواب الرفض بدون مبرر . اتصلت
بالسيدة ت. التي كانت بوزارة
الشغل ، و اتصلت منها برسالة
و هناك طلبوا مني عقد العمل وهذا
تعطيل و قد يكون رفضا . و انني
لم اكن اتصور ان المعيشة بفرنسا
صعب الى هذا الحد فحقوق
الانسان و الديمقراطية مداسة و
خاصة بالنسبة للمهاجرين في حين
انهم يساهمون في بناء فرنسا .

DES FEMMES PARLENT...

TURK KADINLARINDAN SESLER

Dilini, âdetlerini bilmediğin, geleneklerinin Türkiye'nin sosyal ve ailevi geleneklerinden çok farklı ve serbest olan bir memlekete alışmak çok güç. Hatice... gerçekten alışamıyor ; köyünü ve yakınlarını özlüyor — « tabi eşimle birlikte olmaktan memnunum ama çok yalnızım aynı zamanda. Birkaç komşu var fakat aynı köyden de değiller... Dolayısiyla evin yalnızlığı, ve aralarında artık fransızca konuşan çocuklarımın arasında, konuşmayı bile unutacağım... ». Fatma... ya gelince 10 aydır bu güney banliyösünde yaşıyor ve daha bir kere bile dışarıya çıkmadı. Çarşafsız çıkmak istemiyor ve çıksa herkesin kendisine bakıp onu eleştireceklerini biliyor. — « Bak, görüyorsun ki burada, türk kadınları da artık böyle örtünmüyorlar — »

— « evet ama ben yapamıyorum » —

— « Eşin mi bunu istiyor ? » — « Yok... sadece o değil bende alışmışım » — Bunun için geri dönmek istiyor Fatma, fakat eşi ne isterse öyle yapacak. Tabi gitgide çocukları ve kendisi arasında bir uçurum kazılıyor ; onu yargılamaya bile başladılar, o « farklılığı » için onu yakında reddedecekler. Işte birde Emine... 20 yaşında ; 13 yaşındaydı Fransa'ya geldiğinde. Şimdi çalışıyor ve aynı yaşta olan bütün genç kızlar gibi giyiniyor. Sadece, annesi boyanmasına izin vermiyor. — « Türkiye'ye dönmek istemiyorum, izinlerde gittik ve devamlı beni eleştirdiler. Fazla « açılmışım ».
Bence her insanoğlu aynı, cildinin rengi, dini ne demek ? Hiç bir önemi yok ; meselâ neden bir fransızla evlenmiyeyim ? Ama annem ve babam öldürürler beni. Aslında ırkçılar ondan ».
Öte yanda Meliha... da var, o burada olmaktan çok memnun — « 9 yıl ayrı kaldık, gençliğim harcandı ; çocukların sanki iki babası vardı biri ben, öteki de asıl babaları. Sonra da Fransızlar bu bütün kanûni işlemleriyle 6 ay daha beklettiler. Adamlarımızı çalıştırmak için istiyorlar ama onlara ailelerini getirmelerini müsade etmiyorlar ; halbuki bu onların hakkıdır ».

Işte yüzlerce seslerin arasından birkaç tanesi. Ama daha nice sesini yükseltmeyen türk kadınları da var ; herşeyin yolunda gittiğini söyleyen fakat Fransa'ya gelir gelmez doktorların eline düşüp bir türlü kurtulamayan. Öyle ağır, önemli bir hastalık çıktığını sanmayın, zaten « hiç birşeyiniz yok » deniliyor.
Öyleyse nedir sıkıntıları ? Herşey kafadanmı geliyor yani ? Bir sinir mütehassısına mi gitmeleri gerek ? Özlemden midir, havadan mı, kültür'den mi ileri geliyor ? Artık kendilerini « kişi » olarak tanıyamadıklarından mı ileri geliyor acaba ? Onlar, türk kadınları ki evlerinde nerdeyse hiçten sayılıyorlar, birden bire dışarısı da kendilerini reddedince... Kimliklerini arıyorlar, kişiliklerinin bilinip tanınmasını istiyorlar. Ama nasıl ?...

✤ Allocations Familiales :

AUX VOLEURS !

Les mères et les pères savent qu'au-delà des grandes déclarations gouvernementales sur la famille, le pouvoir d'achat des prestations familiales diminue aussi rapidement que fond la neige au soleil. Le sort des familles immigrées en France est identique à celui des françaises, encore que les prestations familiales leur sont refusées s'il n'y a plus de titre de séjour. Mais c'est lorsque les membres des familles sont demeurés dans les pays d'origine qu'un véritable vol « légal » intervient. Le montant des prestations transférées est différent selon les pays et toujours inférieur à ce qu'il est en France. Entre les années 1973 et 1977 (5 ans), les migrants ont été frustrés de sommes considérables.

Les ressortissants

des « DOM »	35 millions
Ceux de la CEE ..	19 millions
Les Espagnols	46 millions
Les Portugais	575 millions
Les Algériens	3 603 millions
Les Marocains ..	1 161 millions
Les Tunisiens	536 millions
Les Africains	126 millions

Il ne s'agit là que de la moyenne des prestations familiales par famille. Globalement depuis 1972, les sommes volées aux immigrés s'élèvent à (moyenne prestations familiales enfants) à 10 790 841 782 francs. Oui, vous avez bien lu, il s'agit de 1 079 milliard d'anciens francs ou de centimes. Il faut réviser les Conventions.

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

TABLEAU I : délivrance du premier titre de séjour

	PREMIER TITRE REÇU	CONDITIONS A REMPLIR
REGIME GENERAL TRAVAILLEURS	CARTE TEMPORAIRE (1 an)	Contrat d'introduction du contrat de travail visé par l'administration de travail (dans les cas exceptionnels de régularisation).
MEMBRES DE LA FAMILLE (conjoint et enfants de moins de 18 ans)	La première carte est de même nature que celle du père de famille (c'est-à-dire carte ordinaire en général, 5 ans).	Autorisation de regroupement familial émanant de la Préfecture. Envoi de la Préfecture de la « carte postale » remise à la famille (la carte de séjour est remise sur convocation au guichet).
ALGERIENS TRAVAILLEURS	Certificat de résidence de 5 ans.	Carte O.N.A.M.O. (suspension depuis 1973).
MEMBRE DE LA FAMILLE	Certificat de résidence de 5 ans.	Autorisation de regroupement familial.
RESSORTISSANTS ALGERIENS résidant en France avant 1968	Certificat de résidence de 10 ans.	Résidence en France depuis (ou avant) le 27-12-1965.
RESSORTISSANTS C.E.E. TRAVAILLEURS	Carte de séjour de ressortissant C.E.E., 5 ans.	Ne peut être refusée (sauf motif d'ordre public). Présentation d'une déclaration d'engagement.
MEMBRES DE LA FAMILLE	Carte de séjour de ressortissant C.E.E.	Nationalité d'un état de la CEE (pas besoin d'autorisation de regroupement familial).
CONJOINT ayant la nationalité d'un pays tiers.	Carte de séjour valable 5 ans ou carte de résident privilégié.	Nationalité d'un pays tiers.
AFRIQUE SUD-SAHARA (Congo, Centre-Afrique, Tchad, Gabon, Togo, Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Hte-Volta, Mali, Niger, Mauritanie, Sénégal).	Une carte de séjour valable 3 ans a été remise aux ressortissants arrivés en France avant 1975. Cas des Sénégalais : ils ont une carte de 5 ans. Les ressortissants de ces pays arrivés après décembre 1974 reçoivent une carte temporaire de séjour (un an). Admission des familles : voir régime général.	

TABLEAU II : renouvellement des titres de séjour

(services compétents : « guichet unique », Préfecture de police, mairie, Préfecture ou commissariat en Province).

CARTE A RENOUVELER	CONDITIONS	CARTE DELIVREE
REGIME GENERAL		
CARTE TEMPORAIRE (un an)	Demande dans le dernier mois de validité. Justifier d'un emploi. Ou ressources suffisantes. Refus possible.	Soit une carte ordinaire (3 ans). Soit une nouvelle carte temporaire. Chômeurs : autorisation provisoire de 3 mois.
CARTE ORDINAIRE (3 ans)	Demande dans les 3 mois avant la fin de validité. Le renouvellement ne peut pas être refusé au titulaire d'un emploi et d'une autorisation de travail (1). A défaut d'emploi, la justification de ressources suffisantes.	Cas normal : nouvelle carte ordinaire. Chômeurs : doit obtenir au minimum une autorisition d'1 an. Peuvent obtenir une carte de résident privilégié (après enquête administrative). a) l'immigré séjournant en France avec sa famille arrivée avant le 1er juillet 1979. b) l'immigré résidant en France depuis 3 ans.
CARTE DE RESIDENT PRIVILEGIE (10 ans)	Demande dans les 3 mois avant la fin de validité. Renouvellement **automatique**, y compris aux chômeurs.	Nouvelle carte de résident privilégié.
	Seule exception : décision prise de « déchéance » possible uniquement pour : - condamnation définitive à deux mois de prison ou plus ; - pour motifs d'ordre public.	Après arrêté du Ministre de l'Intérieur et comparution devant la Commission des Expulsions, l'intéressé recevra soit une carte ordinaire, soit une carte temporaire.
ALGERIENS	Prolongation automatique (demande dans les 3 mois avant la fin, y compris les chômeurs).	Le certificat de résidence est « prorogé » **pour un an** pour tous (certificat de 5 ans, certificat de 10 ans, certificats déjà prorogés en 1979).
RESSORTISSANTS DES ETATS DE LA C.E.E.	Renouvellement de plein droit.	Carte de séjour C.E.E. valable 10 ans.
	Cas de l'immigré au chômage ininterrompu depuis un an (uniquement au premier renouvellement).	Carte de un an.
AFRIQUE SUD SAHARA	Se reporter à « Régime général » et à l'additif ci-dessous. N.B. : pour les Sénégalais ayant reçu une carte de 5 ans en 1975, la carte donnée au renouvellement est de même durée et une carte de résident privilégié peut être demandée.	

ADDITIFS AUX TABLEAUX I ET II

(1) Dans le régime général, la carte de travail est à renouveler en même temps que la carte de séjour. Et la « situation de l'emploi dans la profession ou dans la région » (chômage) risque dans certains cas d'aboutir à un non renouvellement de la carte de travail.

TOUTEFOIS la situation de l'emploi ne peut aboutir à un refus pour les catégories suivantes notamment :

— titulaires d'une carte de résident ordinaire justifiant d'un séjour ininterrompu de plus de 10 ans ;

— immigrés pères ou mères d'enfant français ;

— immigré ayant suivi avec succès un stage de F.P.A. demandant à travailler dans la profession apprise ;

— ressortissants d'un pays membre de l'OCDE (y compris Portugal, Grèce, Turquie, Yougoslavie) et justifiant de 5 ans de « travail régulier et « continu » en France ;

— ressortissants des pays suivants : Congo, Centre Afrique, Tchad, Gabon, Togo (application des conventions d'établissement) —

N.B. : pour eux, il y a mention « travailleurs salariés » sur la carte de séjour.

---

(2) Tout refus de renouvellement (ou de délivrance) d'un titre doit être ECRIT ET MOTIVE, à partir du 11 janvier 1980. Cela veut dire qu'un papier indiquant avec précision la raison du refus doit être remis à l'intéressé. Ceci résulte de la loi du 11 juillet 1979.

ESPAGNE

ACUERDO DE COOPERACION SINDICAL C.G.T. - COMISIONES OBRERAS DE ESPAÑA

Una delegación de las Comisiones Obreras de España, conducida por Marcelino CAMACHO se ha reunido con una delegación de la C.G.T. encabezada por Georges SÉGUY.

En este encuentro se ha hecho el balance de las relaciones entre ambas centrales y se han convenido relaciones periodicas para apreciar las situaciones nacionales respectivas, los problemas europeos y la evolución de la situación internacional. Se tratará tambien de buscar una acción más eficaz para luchar contra la estrategia de las sociedades multinacionales, especialmente de los grupos implantados en Francia y en España, estimando la necesidad de relacionar los sindicatos del mismo grupo de empresas existentes en ambos paises.

También se ha planteado la cooperación en los problemas de la mano de obra inmigrada. Una comision sindical mixta permitiría el análisis permanente de las dos organizaciones sobre las cuestiones de la inmigración y las medidas a realizar. Esta cooperación se impone sobre todo frente a las medidas represivas elaboradas por el gobierno francés.

Las dos organizaciones convienen en realizar en común una gira de información en Francia y estrechar la cooperación en los problemas de los temporeros y de los fronterizos.

A propòsito de las relaciones entre regiones fronterizas las delegaciones deciden examinar las relaciones establecidas entre el Pays-Basque, Catalogne, l'Aquitaine, Midi-Pyrénée y Languedoc-Roussillon.

Este análisis deberá conducir a las dos centrales a un encuentro que podría llevarse a cabo en Toulouse, preparando su contenido en una reunión más restringida.

TURQUIE

İŞÇİ SINIFI FAŞİST BASKILARA KARŞI AYAKTA

Faşist MHP destekli AP hükümeti, antidemokratik faşizan baskılara hız verdi. Sivri ucu işçi sınıfına çevrilen faşist baskılar, sendikalar üzerinde tutuklamalar, aramalar, işçi kıyımları biçiminde yoğunlaşırken, gençliğin, öğgretmenlerin, memurların, köylülerin, öteki emekçilerin ve onların demokratik örgütleri üzerinde sürüyor. Ülkeye faşist dikta getirme planları hazırlandığını eski başbakan Ecevit de açıkladı.

Faşist baskıları işçi sınıfı yanıtsız bırakmıyor. Faşist katillere asker-polis sadırılarına karşı TEKEL ve TARİŞ'te 20 000'i aşkın işçi direnişe geçti. İZMİR'de yüzbin emekçi Tariş'le dayanışma grevleri yaptı. Tutuklanan MADEN-İŞ, BANK-SEN, BAYSEN yöneticilerine işçiler, demokratlar sahip çıkıyor.

DİSK'e bağlı sendikaların Ören toplantısında işçi sınıfının birlik içinde yığınsal ekonomik ve demokratik savaşımı doğrultusunda önemli kararlar alındı. Bu kararlar arasında ; genel grev, bölgesel ve dayanışma grevleri, yığınsal miting ve yürüyüşler yapılması ; DİSK ortak eylem komiteleri, 1 mayıs komiteleri kurulması ; 6. Genel Kurulun 1 n°'lu cephe kararının yaşama geçirilmesi bulunmakta. DİSK'in açıklamasında ; « faşist saldırı ve cinayetlere, son zamlara, hayat pahalılığına ve baskı yasalarına karşı olan tüm demokratik sendikal merkezleri güç ve eylem birliğine çağırıyoruz » denildi.

G^{DE} BRETAGNE

LA DAME DE FER ET LES HOMMES D'ACIER

L'année 1980 a commencé en Grande Bretagne par une grève générale de la sidérurgie, la première depuis 1926. Les patrons ont, en effet, refusés d'aller au-delà d'une augmentation de 6 % des salaires, alors que l'inflation a été de 17 % en 1979.

Mais les sidérurgistes britanniques luttent aussi contre le plan de restructuration qui s'il était appliqué supprimerait un tiers des emplois dans cette industrie.

Par son « projet de loi sur l'emploi » Madame THATCHER ne règle en rien la question du chômage ; au contraire elle porte atteinte aux droits syndicaux, aux droits des femmes à conserver un emploi après un congé maternité, ce qui vient s'ajouter à sa politique raciste.

Mais en face d'elle la dame de fer trouve les hommes d'acier.



Menaces sur les Jeux Olympiques

La campagne de boycot des Jeux Olympiques est un énorme chantage destiné à entretenir un climat de tension entre les Etats, à dégrader leurs relations et à recréer un climat de guerre froide. Les pressions inadmissibles sur le Comité International Olympique et sur le monde sportif s'inscrivent sur un fond de campagne électorale du candidat CARTER au renouvellement de son mandat de Président des Etats Unis. De très nombreux sportifs de premier plan protestent vivement contre ce boycot. Le gouvernement français porte une responsabilité particulière devant les dangers qui menacent l'olympisme dont la renaissance est due à un Français, Pierre DE COUBERTIN : il faut préserver ses traditions humanistes et dire fermement NON à ceux qui voudraient détruire l'un des instruments de cette cohexistence entre les peuples.

PORTUGAL

O REGRESSO E A REINSERÇÃO EM PORTUGAL

Em consequência da grave crise económica que atravessa os paises capitalistas, entre eles a França, o governo francês orienta toda a sua política de imigração no sentido do regresse dos imigrantes aos seus países natais. De aí, os famigerados projectos de lei Barre-Bonnet e Boulin-Stoléru contra os imigrantes.

Em relação a Portugal, o regresso, em condições dignas, dos portugueses que aqui residem e trabalham, não tem a mínima possibilidade de ser posto em prática, pois em Portugal (país em que à volta de 13 a 14 % de população activa está desempregada) não existem condições para que cerca de um milhão de portugueses se possam instalar. E é de salientar que os actuais governantes de Lisboa com a sua desastrosa política económica em prejuizo das massas laboriosas, só está contribuindo para o agravamento dessa situação.

Mas por outro lado, falar de regresso e reinserção em Portugal, implica pelo menos uma iniciação em matéria de formação profissional, antes da partida, relacionada com a economia portuguesa e sob a responsabilidade e a cargo do governo da frança, cujo país os portugueses têm ajudado a enriquecer com o seu trabalho criador durante muitos anos. Ora, neste sentido, assistimos a um desprezo total por parte do governo de Giscard d'Estaing em relação à imigração em geral.

Os poucos portugueses que até aqui têm aceitado o famoso milhão (10.000 francos), prenda envenenada, salvo raras excepções, não têm encontrado um emprego em Portugal (um certo número voltaram a emigrar) e têm sido obrigados a dedicar-se à pequena agricultura de subsistência ou ao pequeno comércio.

ITALIE

DAI LAVORATORI UNA FORTE RICHIESTA DI CAMBIAMENTO

Più di quattordici milioni di lavoratori hanno partecipato allo sciopero generale indetto dalla CGIL-CISL-UIL il 15 gennaio scorso.

In tutte le città italiane si sono tenute manifestazioni con cortei e comizi.

Parlando a Roma, il segretario generale della CGIL Luciano Lama ha sottolineate i tre obiettivi fondamentali della giornata di sciopero : « Una migliore difesa dei redditi da lavoro oggi erosi dall'inflazione, dalle trattenute fiscali, dai livelli fermi da dieci anni e inadeguati degli assegni familiari ; una politica economica programmata rivolta agli investimenti e all'aumento dell'occupazione ; la denuncia di una direzione politica inadeguata e l'appello rivolto ai partiti democratici affinchè essi si predispongano a dare al paese un governo fondato sul più vasto consenso popolare, per una politica di unità nazionale ». Quest'ultima esigenza è tanto più urgente e forte se si tiene conto del fatto che l'aggressione terroristica alla democrazia e la crisi internazionale in atto con i conseguenti pericoli per la pace rendono necessaria una direzione politica, capace di affrontare insieme i tre aspetti principali della crisi.

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

C I S A

Importante rencontre entre la C.G.T. et le mouvement syndical arabe

Un colloque, organisé par la C.G.T. et la Confédération Internationale des Syndicats Arabes, s'est tenu à Paris, les 7 et 8 février, avec à son ordre du jour :

« QUESTION DU PÉTROLE
ET DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE »

Présidé conjointement par Georges SÉGUY, secrétaire général de la C.G.T. et par A. JALLOUD, secrétaire général de la C.I.S.A., ce colloque a vu la participation des centrales syndicales nationales des pays producteurs de pétrole : Syrie, Irak, Lybie, Koweit, Algérie ainsi qu'une délégation des syndicats de l'industrie **iranienne** du pétrole.

Les documents préparatoires à cette rencontre, présentés par la C.G.T. et les Syndicats arabes ont mis en évidence le fait qu'une nouvelle politique énergétique, répondant aux intérêts des travailleurs de France et des peuples des pays arabes, était possible, ce qui démontre la gigantesque falsification à laquelle se livre la propagande gouvernementale et patronale, propagande qui, pour l'essentiel, accuse les pays producteurs de pétrole d'être responsables de la crise que connaissent l'économie française et l'ensemble des pays capitalistes industrialisés. Alors que tout démontre que pour limiter les conséquences de l'inflation des pays capitalistes, les pays arabes - et en particulier ceux qui se sont engagés dans des transformations économiques et sociales profondes - ne font que maintenir approximativement la valeur atteinte par le pétrole en 1974.

La démonstration a été faite que l'intérêt de chaque nation exige le développement des énergies nouvelles. Il a été notamment souligné la nécessité d'enlever des mains des sociétés transnationales l'ensemble du secteur énergétique qui conditionne le développement économique de toutes sociétés.

Cette rencontre a confirmé, si il en était besoin, la solidarité d'intérêt qui unit les travailleurs de France et ceux des pays arabes.

Au cours d'une dernière séance de travail, les participants ont examiné la situation des travailleurs immigrés en France et plus particulièrement celle des travailleurs des pays arabes.

Les représentants de la C.I.S.A. et les délégations ont tenu à souligner le rôle important joué par la C.G.T. dans la défense de ces travailleurs.

L'idée a été lancée d'une étude à réaliser en commun sur les problèmes des travailleurs des pays arabes immigrés en France.

É G Y P T E

CONTRE LA RÉPRESSION EN ÉGYPTE

Depuis plusieurs mois, le gouvernement égyptien développe une grave répression contre les forces progressistes qui refusent sa politique de réalignement aux côtés de l'impérialisme américain et pour mieux faire admettre, aux travailleurs et au peuple d'Egypte, ses accords d'abandon de la cause palestinienne.

Cette politique se traduit par une aggravation de la situation économique des couches populaires de ce pays.

Le gouvernement du Caire, qui a poursuivi et emprisonné récemment de très nombreux militants du Rassemblement Démocratique et Progressiste, vient de procéder à l'arrestation et à l'emprisonnement de plusieurs responsables syndicaux.

Il s'agit des camarades Abd El Majid Ahmed, président du Comité syndical d'une entreprise à Kafr El Dawar, de Salah Moustapha, membre de la direction syndicale à la Société de tissage à Hélouan, de Abd El Bari El Al, membre de la direction syndicale à Hélouan.

La C.G.T. exige la libération de ces dirigeants syndicaux, le rétablissement et le respect des libertés et des droits démocratiques les plus élémentaires.

Elle appelle ses organisations, les travailleurs, à adresser des protestations à l'Ambassade d'Egypte, 56, avenue d'Iéna - 75016 Paris.

M A R O C

المغرب: نضالات مطلبية و نجاحات

كما جاء في عنوان صدر بصحيفة "الطليعة" 26 جانفي 1980 ، لسان الاتحاد المغربي للشغل : "يتطور العمل المطلبي . العمال مصممون على حماية مكاسبهم ، وعلى فرض احترام حقوقهم و تحقيق مطالبهم".

ان اللوائح و القرارات التي صادق عليها العمال في مؤسسات الدار البيضاء ، تدل دلالة واضحة على عمق الغضب ، بسبب الارتفاع المستمر للأسعار ، و تجميد الاجور و المنح بشكل يكاد يكون كليا ، و تتضاعف الاضرابات في قطاعات ، النسيج و المعادن و الصناعات الكيماوية و الغذائية الخ ..

و تتحدث الصحافة العالمية عن كميات الاسلحة التي تصدرها امريكا لملك المغرب ، و هي اسلحة يدفع العمال ثمنها باهضا .

انتصارات تحققت بعد نضالات شاقة و طويلة احيانا :
– كولمغيت – بالموليف: 36 يوما ، الحصول على 5 منح و مكاسب اخرى .
– سوفاك – كريدي : رفع الاجور القاعدية بنسبة 30 في المائة .
– بيبينيار – جينرال : ارتفاع عام للاجور يقدر بـ 40 في المائة .
– مؤسسات تابعة لقطاع المعادن – سفراشيي ، سربيك ، ستراب ، و سجيك : ارتفاع الأجور بـ30 بالمائة و اسناد منح متنوعة .

T U N I S I E

PUISSANT MEETING DE SOLIDARITÉ AUX TRAVAILLEURS TUNISIENS

Le 24 janvier s'est tenu à la Mutualité, à l'initiative du Comité tunisien du 26 janvier, un meeting puissant et enthousiaste en soutien aux luttes des travailleurs tunisiens, pour l'établissement des libertés syndicales et démocratiques et la libération de tous les syndicalistes de l'U.G.T.T. encore emprisonnés.

Aux côtés des représentants du Collectif tunisien du 26 janvier avait pris place Omar BASSAD, secrétaire général adjoint de la C.I.S.A. qui, par sa présence, assurait concrètement le soutien du mouvement syndical international arabe à l'U.G.T.T. légitime et à ses militants.

Marcel OMET, qui représentait la C.G.T. à cette imposante assemblée, a notamment déclaré :

« Les véritables représentants des travailleurs tunisiens demeurent ceux qui, avec Habib ACHOUR, ont été élus démocratiquement et, notamment, les huit membres du Comité exécutif de l'U.G.T.T. qu'il nous faut arracher des prisons de Bourguiba.

Nous espérons que, bientôt, Habib ACHOUR pourra, comme il en avait été convenu avec lui, répondre effectivement à l'invitation de Georges SÉGUY et être ainsi parmi nous à Paris ».

تونس: مهرجان كبير تضامنا مع العمال التونسيين

بمبادرة من لجنة 26 جانفي التونسية ، انتظم مهرجان كبير لمساندة نضالات العمال التونسيين و تضامنا مع النقابيين المعتقلين .

و قد ساهم فيه الى جانب ممثلي اللجنة عمر باسعد الامين العام المساعد للاتحاد الدولي للنقابات العربية الذي عبر عن تضامن كافة العمال العرب مع اشقائهم في تونس .

كما حضره مندوب عن السي جي تي ، عبر في كلمته عن تضامن السي جي تي مع العمال التونسيين واكد من جديد عن اعتراف منظمته بالقيادة الشرعية للاتحاد العام التونسي للشغل و على راسها الاخ الحبيب عاشور و على تصميمها على مواصلة النضال حتى الافراج عن بقية المعتقلين النقابيين .

Tribune des travailleurs tunisiens, algériens, marocains - N° 97 - Imprimerie Lensoise - 62300 LENS - Directeur de publication : Marius Apostolo - N° C.P. 276 D 73 - Février 1980 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.